

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)****EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026****N°DCM-2026-024****OBJET :****INSTITUTIONS ET VIE  
POLITIQUE****Composition de la  
Commission d'Appel  
d'Offres (CAO)**

L'an deux mille vingt-six le trente mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 24 mars 2026, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents :**

M. MATHIAS - Mme BIAJOUX - M. PERREAULT - Mme ROBIN - M. MORIN - Mme BAS-DESFARGES - M. LEDUC - M. MARTINON - Mme SOUPE - M. JACQUARD - Mme PAGET - M. CURNILLON - Mme BROCHARD - Mme DESCOMBES - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET - M. DECOMBLE - M. TASPINAR - M. DUPUPET - Mme PERNIN - M. PESCARMONA - Mme BRUNEL - Mme MARIN - M. GADENNE - M. BEJA - Mme CHEVALIER.

**Absente ayant donné un pouvoir :** Mme MERLIN représentée par Mme ROBIN.

**Absent :** néant.

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 28  
Membres votants : 29

Madame Fabienne BAS-DESFARGES est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Vu l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public de travaux, d'études ou de fournitures. L'intervention de la CAO n'est pas obligatoire pour sélectionner un marché dans le cadre d'une procédure « adaptée » qui concerne les achats de fournitures et de services inférieurs à 216 000 € HT et les marchés de travaux inférieurs à 5 404 000 € HT. En revanche, pour les procédures « formalisées » au-dessus de ces seuils l'intervention de la CAO est obligatoire ;

Considérant que la CAO doit être composée de Monsieur le Maire, Président de droit et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. A titre consultatif seulement, des personnes qualifiées pourraient être invitées (maîtres d'œuvre ou personnel administratif et technique de la collectivité) ;

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix pour), :**

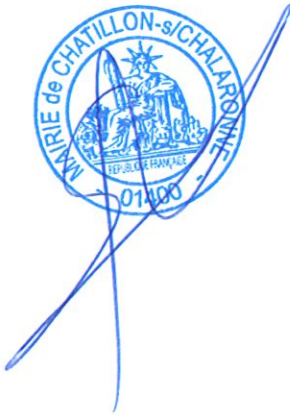
ELIT les membres suivants pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :

<b>5 titulaires de la CAO</b>	<b>5 suppléants de la CAO</b>
Sylvie BIAJOUX	Fabienne BAS-DESFARGES
Stéphane LEDUC	Pascal CURNILLON
Thierry MORIN	Pierre GINDRE
Philippe PERREAULT	Danielle SOUPE
Aurélié BRUNEL	Didier PESCARMONA

... / ...

Ainsi délibéré le 30 mars 2026

Le Maire,  
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance  
Fabienne BAS-DESFARGES

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping letters that appear to be 'F B D'.

Acte rendu exécutoire après :  
Affichage ou notification

Le : 09 AVR. 2026

Et dépôt en Préfecture

Le : 09 AVR. 2026

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.